

Procureur ad litem. Une partie qui a comparu dans une cause par un procureur <i>ad litem</i> ne peut s'adresser au tribunal que par l'entremise de son procureur tant qu'un autre ne lui a pas été substitué.....	549
Production de pièces V. Révision.	
Prohibition V. Cour de Circuit.	
Prohibition. Lorsqu'une plainte devant les juges de paix ne contient pas une offense légale contre l'accusé, il y a lieu au bref de prohibition.....	20
Provision pour frais V. Aliment.	
Qualité. Le locataire n'est pas recevable à contester la qualité de son locateur, exécuteur testamentaire, lorsqu'il a admis cette qualité par le bail.....	39
Quasi-délit V. Blessures corporelles.	
Rapport V. Partage.	
Réparation civile V. Injures.	
Repétition de l'Indu. Un individu qui a loué une maison où il tient une école et qui a payé au propriétaire les taxes qu'il s'était obligé de payer par le bail, et que ce dernier a payées à l'autorité municipale, n'a pas de recours contre ce débiteur pour se faire rembourser le montant des taxes par lui payé, parce qu'il serait exempt du payment des taxes, vu sa qualité d'instituteur, sous les dispositions de la section 26 du ch. 6 des statuts de Québec, de 1878, 41 Vic.....	170
Représentation V. Substitution.	
Revendication V. Cession de biens.	
Révision. Un jugement rendu par défaut par le tribunal de première instance, renvoyant une action contre des héritiers du débiteur du demandeur, sauf recours, parce que la preuve n'est pas suffisante, les certificats de naissance n'ayant pas été produits pour établir la qualité d'héritiers des Défendeurs, ne sera pas renversé par la Cour de Révision.....	703
Révision. Il n'y a pas lieu à la révision devant trois juges, d'un jugement rendu sur requête pour pension alimentaire faite par la femme dans une action en séparation de corps.	50
Rue V. Corporation municipale.	